

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2023-003

Objet : Assainissement - Réhabilitation ponctuelle du réseau d'eaux usées - Demande subvention DETR

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- les investigations sur les réseaux d'eaux usées par le service assainissement,

DECIDE

Article 1^{er} : d'adopter l'opération de réhabilitation ponctuelle du réseau d'assainissement

Article 2 : d'adopter l'opération de réhabilitation ponctuelle du réseau d'assainissement sur 6 communes de la communauté de communes, pour un montant de travaux prévisionnels de 31 360 € HT,

Article 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financements publics		Montant de la dépenses	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR2023	sollicité	31 360 €HT	30%	9 408 €
Total des financements			30%	9 408 €
		Part CCVS	70%	21 952 €

Article 4 : de solliciter une aide financière au titre de la Dotation des Equipements Ruraux 2023, pour un montant de 9 408 HT,

Article 5 : de signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération,

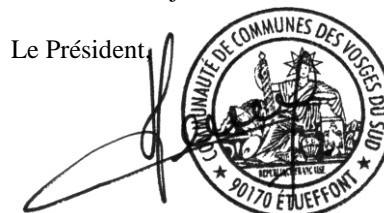
Article 6 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Etueffont, le 9 janvier 2023

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER